



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

entreprises

Question écrite n° 56820

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité sur le secteur agroalimentaire. Avec 420 000 emplois dans plus de 10 000 entreprises, dont 80 % sont des PME et des TPE, le secteur des industries agroalimentaires est le deuxième employeur français et la première industrie en termes de chiffre d'affaires. Ces entreprises, qui maillent les territoires ruraux et contribuent à leur vitalité, assurent 70 % des débouchés de l'agriculture. Or, les PME françaises prévoient pour 2005 une poursuite de la reprise, à peu près au même rythme qu'en 2004, mais pas d'embauche. Il convient donc d'encourager et de dynamiser le secteur de l'agroalimentaire pour le conforter durablement. En conséquence, il lui demande les mesures qu'il envisage de prendre pour aller dans ce sens.

Texte de la réponse

A la demande du Premier ministre, le secrétaire d'Etat à l'agriculture a lancé au printemps 2004 un plan national en faveur de l'agroalimentaire afin de conforter la compétitivité de ce secteur important en termes de valorisation de la production agricole, d'emplois et plus globalement d'économie des territoires. Ce partenariat concrétise la volonté de construire une action cohérente en faveur des entreprises agroalimentaires pour les accompagner dans leur croissance et soutenir leur dynamisme, ainsi que pour développer l'emploi et assurer l'avenir de l'agriculture française. Dans cette optique, sept groupes de travail ont été mis en place pour favoriser le développement des entreprises en France et à l'international, favoriser la croissance de l'emploi et valoriser les métiers. Lors du SIAL 2004, le secrétaire d'Etat à l'agriculture a présenté les propositions des groupes de travail sur ce partenariat et elles ont été passées au filtre du terrain. Six grandes mesures ont déjà été retenues : un outil pour l'emploi afin d'attirer les jeunes vers les métiers de l'agroalimentaire, se traduisant par une campagne de communication sur une durée de trois années ; un outil financier : deux prêts participatifs dédiés aux petites et moyennes entreprises et aux très petites entreprises, pour favoriser leur développement économique et l'innovation ; un « kit pour l'export et la promotion agroalimentaire » afin d'accompagner les entreprises dans leur projet ; un diagnostic de l'impact de l'accumulation des normes sur la compétitivité des entreprises ; la création d'un baromètre de l'alimentation afin d'anticiper les nouvelles attentes des consommateurs ; la réactivation du Conseil supérieur des exportations agroalimentaires. Au terme du premier trimestre 2005, d'autres dispositions en faveur du développement de l'emploi seront arrêtées. Elles porteront sur l'adaptation de l'offre de formation pour mieux répondre aux besoins des entreprises, les passerelles entre les filières afin de fluidifier l'emploi, les conditions de travail afin de faciliter les recrutements. L'ensemble du dispositif en faveur des entreprises agroalimentaires doit être fonctionnel en juin 2005.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56820

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 1er février 2005, page 912

Réponse publiée le : 26 avril 2005, page 4234